



Accompagnant Éducatif et Social (AES)

Devenir AES, c'est s'engager dans un métier d'accompagnement, de relation, d'animation, exercé auprès de personnes, de la petite enfance au grand âge, dans le milieu éducatif, scolaire, sanitaire, médico-social.

Le métier

L'Accompagnant Éducatif et Social travaille auprès de personnes, enfants, adolescents, adultes, vivant des situations de handicap, suite à une déficience, au vieillissement, à des difficultés éducatives et sociales.

Lors des temps clefs du quotidien en structures, à domicile, en éducation inclusive et milieu ordinaire, l'AES intervient pour promouvoir la qualité de vie et la dignité des personnes.

Il participe aux soins d'hygiène et de confort, à l'animation, à l'aménagement du cadre de vie.

Il crée des conditions d'épanouissement, d'apprentissage et de développement des compétences de la personne.

Il l'aide à cultiver des relations avec autrui et son entourage afin que celle-ci trouve sa place dans la société.

L'AES exerce toujours en équipe et participe à la co-construction du projet de vie de la personne, tout en se référant à la mission institutionnelle.

Il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social, d'un professionnel para-médical ou d'un enseignant.

Le public

Toute personne souhaitant se qualifier pour exercer le métier d'AES dans les institutions éducatives, scolaires, péri-scolaires, de loisirs, sanitaires et sociales :

- en situation d'emploi : contrat de professionnalisation, plan de formation, CIF CDI, formation continue...
- bénéficiaires d'un CIF CDD : éligibilité si 24 mois d'activité réalisés les 5 dernières années
- bénéficiaires d'un contrat aidé : CAE, Emploi d'Avenir
- en reconversion professionnelle : CSP
- retour à la vie civile pour les militaires
- personnes bénéficiant d'un ou plusieurs Domaines de Compétences validés par la VAE.

D'autres financements sont possibles en fonction des droits acquis par chaque candidat.

Nos atouts

- **Opérateur historique en Bourgogne, l'IRTESS mobilise son réseau professionnel pour vous assurer un cursus de stage en fonction de la spécialité choisie.**



Accompagnant Éducatif et Social (AES)

La formation

L'IRTESS propose une formation en alternance de niveau V conduisant à l'obtention du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES).

Elle s'étend sur **11 mois** (novembre année N à N+1) ou sur **18 mois** (d'avril année N à novembre N+1).

Le programme en centre de formation se déroule sur 525 heures et comprend :

- un socle commun de formation (378 h)
- une des 3 spécialités (147 h chacune) :
 - ✓ Accompagnement de la vie en structure collective
 - ✓ Accompagnement de la vie à domicile
 - ✓ Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

La formation pratique se déroule sur 840h dans deux ou trois lieux de stage (dont un stage lié à la spécialité).

Trois parcours sont possibles :

- en situation d'emploi apparenté à la fonction AES : un stage de 700 heures chez l'employeur et 140 heures hors établissement employeur
- hors situation d'emploi : 2 stages de 420 heures ou 3 stages de 280 heures
- parcours allégé ou dispensé : consulter les conditions sur notre site www.irtess.fr

Les stages s'effectuent auprès de personnes en situation de handicap, dans des institutions missionnées dans les domaines suivants :

- Handicap : MAS, FAM, foyers d'hébergement, IME, ITEP
- Vieillesse-Dépendance : maisons de retraite, EHPAD, MAPAD, MARPA, services de soins longue durée
- Domicile : Domicile Protégé, SSIAD, SSAD
- Insertion sociale : CHRIS, MECS, maisons relais
- Éducation inclusive et à la vie ordinaire : classe spécialisée au sein de l'Éducation Nationale, structures petite enfance, périscolaires et de loisirs accueillant des enfants en situation de handicap, IME, ITEP.

Les modalités d'admission

Dossier d'inscription disponible sur www.irtess.fr ou auprès du secrétariat.

Dates d'inscription :

AES 11 mois : avril à octobre

AES 18 mois : novembre à mars

Les titulaires du DEAVS, DEAMP et DEAES (autre spécialité) sont dispensés de toute épreuve de sélection.

Deux épreuves de sélection :

- **Épreuve écrite d'admissibilité :**

10 questions d'actualité sociales, économiques, médicales, familiales et pédagogiques sont traitées en 1 h30 par le candidat. Ce questionnaire apprécie les intérêts, l'ouverture, la capacité d'argumentation et d'expression du candidat.

Le candidat doit être admissible pour passer l'épreuve orale.

Des dispenses existent pour les titulaires de diplômes au moins égaux ou supérieurs au niveau IV, les titulaires des titres et certains diplômes de niveau V tels que BEP Carrières sanitaire et sociales, Diplôme d'État d'aide-soignant, BEPA option service aux personnes, BAPAAT, titre professionnel assistant de vie, titre professionnel assistant de vie aux familles obtenu après 2016..., les lauréats de l'Institut du service civique.

- **Épreuve orale d'admission :**

Entretien de 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel. Il apprécie la motivation à entrer dans ce métier et l'ouverture du candidat à suivre cette formation.

Pour réussir vos épreuves de sélection et vous engager avec aisance dans votre futur parcours de formation, l'IRTESS vous conseille de suivre la préparation à l'expression professionnelle écrite et orale.

Organisation

Lieux

Dijon : 2 rue Professeur Marion

Chalon : 3 avenue de Chalon 71380 St Marcel

Auxerre : résidence des jeunes de l'Yonne
15 bd Vaulabelle

Inscription

Renseignements administratifs

Angèle DE LA PORTE

Formation 11 mois

Tél. 03 80 72 67 55

E-mail : mdelaporte@irtess.fr

Nadine FAGOT

Formation 18 mois

Tél. 03 80 72 64 73

E-mail : nfagot@irtess.fr

Renseignements pédagogiques

Armelle LUCAN

Tél. 03 80 72 64 94

E-mail : alucan@irtess.fr

Tarifs

Coût du processus de sélection :

Epreuve écrite : 83 €

Epreuve orale : 115 €

Coût pédagogique : 6 300 €

(tarif 2018, à titre indicatif)

Le programme

Domaine de Compétence	Enseignements socle	Enseignements de spécialité
DC1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »	126 h	14 h
DC2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »	98 h	63 h
DC3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés »	63 h	28 h
DC4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »	70 h	42 h
Détermination du parcours et certifications	21 h	/